



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-115

PUBLIÉ LE 18 MARS 2021

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2021-03-16-00007 - Délégation n°2021-001?? DELEGATION DE SIGNATURE?? DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION (4 pages)

Page 3

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2021-03-16-00007

Délégation n°2021-001

DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA
RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES
PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION

Délégation n°2021-001

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DE LA POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DU MEDICO-SOCIAL, DES
PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION**

POLITIQUE MEDICALE, DE LA RECHERCHE, DES PARTENARIATS ET DE LA DOCUMENTATION

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Aurélien DELAS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Cléa BLOCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Aurélien DELAS, Directeur de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation** à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- tous bordereaux, mandats et attestations de services faits,

Article 2

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Aurélien DELAS, est donnée à **Madame Cléa BLOCH, Directrice adjointe de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- tous bordereaux, mandats et attestations de services faits.

Article 3

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité, de Monsieur Aurélien DELAS et de Madame Cléa BLOCH, est donnée à **Madame Marie-Alix BOURGEOIS, Attachée d'Administration Hospitalière**, bureau des affaires médicales, à la direction de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation, à l'effet de signer au nom du Directeur, les correspondances et actes internes concernant la gestion courante du personnel médical.

Article 4

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Marie-Alix BOURGEOIS, est donnée à **Monsieur Souleymane DIAWARA, Adjoint des Cadres Hospitaliers**, et à **Madame Julie DE SMET, Adjoint des Cadres**, bureau des affaires médicales, à la direction de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats, et de la documentation, à l'effet de signer au nom du Directeur, les correspondances et actes internes concernant la gestion courante du personnel médical.

Article 5

Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation

Délégation est donnée à **Monsieur Khaoussou SYLLA, Ingénieur, Responsable de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation**, à la direction de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- les courriers et formulaires de demande d'autorisation d'essais cliniques,
- les courriers et formulaires relatifs aux demandes d'amendements des projets de recherche,
- les contrats de collaboration recherche et avenants,
- les factures pour paiement relatives aux UF recherche,
- les demandes de mandatement indemnités patients relatifs aux UF recherche,
- les factures pour mandatement sur les UF recherche,
- les lettres d'information relatives à la mise en place d'un projet de recherche,
- les commandes de recherche,
- les fiches budgétaires relatives aux projets de recherche,

- les ordres de missions pour les déplacements dans le cadre des projets de recherche,
- les congés annuels et autorisations d'absence du personnel de la délégation à la recherche clinique et à l'innovation.

Article 6

Laboratoire de recherche en Santé Mentale et Sciences Humaines et Sociales

Délégation est donnée à **Madame Emmanuelle JOUET, Directrice du Laboratoire de recherche en Santé Mentale, et Sciences Humaines et Sociales (SM-SHS)** rattaché à la direction de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité du Laboratoire de recherche SM-SHS à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant de la compétence du Laboratoire de recherche SM-SHS,
- les documents relatifs à l'activité de formation du laboratoire :
 - o les certificats donnant des informations au sujet du déroulement des sessions de formations (convocation, report, annulation),
 - o les attestations de formation,
 - o les attestations de présence,
- les documents de ressources humaines relatifs au suivi des agents du Laboratoire SM-SHS et des intervenants ponctuels (formateurs, stagiaires...) dont :
 - o les congés annuels et autorisations d'absence du personnel du laboratoire de recherche SM-SHS,
 - o les ordres de mission des agents du Laboratoire SM-SHS et des intervenants ponctuels dans le cadre des projets de recherche, de formation et de communication scientifique,
 - o les notes de frais de formation ou de déplacement des agents du Laboratoire SM-SHS et des intervenants ponctuels dans le cadre des projets de recherche, de formation et de communication scientifique.

Article 7

Bibliothèques Médicales du GHU Paris

Délégation est donnée à **Madame Catherine LAVIELLE, Responsable des Bibliothèques Médicales** à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des Bibliothèques Médicales à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord cadre) liées à l'activité des Bibliothèques Médicales pour un montant inférieur à 25.000 € Hors Taxes, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,
- les commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité des Bibliothèques Médicales,
- toutes attestations de service fait liées aux prestations concernant l'activité des Bibliothèques Médicales,
- les achats de proximité ou en ligne inférieurs à 1 500 euros avec la carte achat, pour les Bibliothèques Médicales.

Article 8

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 9

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Guillaume COUILLARD
Directeur